



## Mot du maire

Je suis heureux de présenter le budget 2025 de la Ville de Saint-Sauveur, qui totalise près de 42 M\$. Ce budget est le reflet de notre engagement continu à fournir des services de qualité et à contribuer au bien-être de chacun des Sauverois, petits et grands. Le budget 2025 a été élaboré en considérant la hausse du rôle d'évaluation et son impact sur les familles de Saint-Sauveur, ainsi qu'en tenant compte du contexte économique actuel. Assurer une gestion efficace, transparente et responsable des ressources financières de la Ville est demeuré notre ligne de pensée tout au long de son élaboration.

Nous avons travaillé ardemment pour alléger la pression financière sur nos concitoyens en optimisant les dépenses, tout en maintenant des services municipaux durables, de qualité et diversifiés. Considérant une augmentation globale de plus de 50 % de l'évaluation foncière, nous avons décidé de réduire les taux de taxes afin de minimiser l'impact sur votre compte. Ainsi, pour 2025, le taux de taxation résidentiel a été fixé à 0,4531 \$ par 100 \$ d'évaluation.

### Un premier budget participatif

En 2025, nous réservons une somme de 260 000 \$ à la mise en œuvre du premier budget participatif de la Ville de Saint-Sauveur. Un budget participatif est un processus démocratique qui permet aux citoyens de proposer des projets novateurs dans lesquels investir une portion des fonds publics et ainsi participer directement au développement de leur milieu de vie. Une séance d'information à cet effet sera annoncée sur notre page Facebook et au [vss.ca](http://vss.ca).

### Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027

Le PTI prévoit des investissements de près de 70 M\$ pour améliorer les services municipaux offerts, tout en garantissant la résilience de nos infrastructures et bâtiments face aux changements climatiques à venir.

La planification triennale inclut la rénovation majeure de l'édifice municipal situé au 30, avenue Filion afin d'y accueillir Soupe et compagnie des Pays-d'en-Haut, l'aménagement d'un bâtiment d'accueil pour l'écocentre et des installations sportives à l'arrière de l'hôtel de ville, ainsi que la construction d'une nouvelle caserne. En 2025, nous prévoyons la réfection et la mise à niveau de 1,5 km de rues dans le périmètre urbain et de près de 3 km de rues en secteur non urbanisé. L'année 2025 marquera également le début des travaux d'aménagement des sentiers du Mont Molson.

Enfin, je tiens à remercier les membres du conseil et de l'équipe municipale pour leur travail très professionnel et rigoureux dans l'élaboration de ce budget à la croisée de nos aspirations municipales et de la réalité citoyenne. Ensemble, continuons à faire de Saint-Sauveur un endroit où il fait bon vivre.

## Jacques Gariépy

# Conseil municipal



**Caroline VINET**

Siège N° 1



**Marie-José COSSETTE**

Siège N° 2



**Luc LEBLANC**

Siège N° 3



**Carole VIAU**

Siège N° 4



**Rosa BORREGGINE**

Siège N° 5



**Luc MARTEL**

Siège N° 6

## Nouveau rôle d'évaluation foncière

Le nouveau rôle d'évaluation foncière est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 à Saint-Sauveur et ce, pour 2025, 2026 et 2027.

Vous trouverez les renseignements relatifs à votre nouvelle évaluation foncière dans l'avis d'évaluation joint à votre compte de taxes municipales 2025. Celui-ci indique également les modalités pour obtenir plus d'informations ou contester votre rôle d'évaluation.



# Paieement du compte de taxes municipales

## NOUVEAUTÉ!

Les comptes de taxes supérieurs à 300 \$ sont **maintenant payables en 5 versements égaux**. Les dates d'échéance pour chaque paiement sont les suivantes :

<b>Le 11 mars 2025</b> (premier versement)	<b>Le 11 mai 2025</b> (deuxième versement)
<b>Le 11 juillet 2025</b> (troisième versement)	<b>Le 11 septembre 2025</b> (quatrième versement)
<b>Le 11 novembre 2025</b> (cinquième versement)	

Il vous est également possible de demander une prolongation de la période de paiement.

Notez que si le montant du compte de taxes est de 300 \$ ou moins, il devra être acquitté en totalité au plus tard le 11 mars 2025.

## Modes de paiement

### PAR INTERNET

Le paiement peut être effectué en ligne auprès des institutions financières participantes. Voici les étapes à suivre :

- **Ajoutez la Ville de Saint-Sauveur dans la liste de vos fournisseurs.**
- **Inscrivez le numéro de matricule (la série de 18 chiffres, incluant les zéros, sans les traits d'union).**

PRIVILÉGIEZ  
LE MODE DE  
PAIEMENT PAR  
INTERNET

Trouvez-nous  
en inscrivant le  
terme « Sauveur »  
lors de votre  
recherche.

### EN PERSONNE

Présentez-vous à l'hôtel de ville pendant les heures ouvrables, au 1, place de la Mairie. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : carte de débit, argent comptant, chèque.

### PAR LA POSTE

Faites-nous parvenir vos coupons de remise, accompagnés de mandats-poste ou de chèques postdatés, libellés à l'ordre de la Ville de Saint-Sauveur, à l'adresse suivante : 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6.

## Des questions?

Joignez-nous par courriel, au **taxation@vss.ca**, ou au 450 227-0000, poste 2120.

**Principaux taux  
de taxes et tarifs**

TAXES À L'ÉVALUATION (/100 \$)	2025	2024
<b>Foncière résidentielle</b>	0,45310 \$	0,66910 \$
6 logements et plus	0,57540 \$	
Maison unifamiliale de 300 m <sup>2</sup> et plus	0,49160 \$	
Parcs de roulotte et maisons mobiles	0,60260 \$	
<b>Foncière non résidentielle</b>	1,58680 \$	1,84520 \$
Hébergement courte durée autre qu'hôtels	1,98340 \$	
Stations-services	1,98340 \$	
Foncière terrains vagues desservis	1,81240 \$	2,67640 \$
Entretien du réseau d'égout sanitaire	0,02324 \$	0,03576 \$
Égout sanitaire – Dette	0,00065 \$	
Égout pluvial – Dette	0,00092 \$	0,00141 \$
Aqueduc – Dette	0,00284 \$	0,00102 \$

TARIFS (PAR LOGEMENT)	2025	2024
<b>EAU</b>		
Résidentiel	249 \$	227 \$
Commercial (189 m <sup>3</sup> à 3 000 m <sup>3</sup> ) (/m <sup>3</sup> )	1,034 \$	0,944 \$
Commercial (excédent de 3 000 m <sup>3</sup> ) (/m <sup>3</sup> )	1,142 \$	1,043 \$
<b>ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES</b>		
Résidentiel	109 \$	103 \$
Commercial 1	123 \$	116 \$
Commercial 2	251 \$	236 \$
<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>		
Résidentiel	265 \$	253 \$
Commercial – base par local	121 \$	121 \$
Commercial – ordures et matières organiques	variable	variable

REVENUS	2025	2024
Taxes	33 680 300 \$	30 801 100 \$
Paieement tenant lieu de taxes	107 200 \$	85 000 \$
Transferts	1 376 500 \$	1 087 400 \$
Services rendus aux municipalités	1 746 000 \$	1 510 800 \$
Autres services rendus	762 000 \$	662 500 \$
Imposition de droits	3 191 400 \$	2 842 500 \$
Amendes et pénalités	420 000 \$	430 000 \$
Intérêts	431 000 \$	426 000 \$
Autres revenus	25 000 \$	25 000 \$
	<b>41 739 400 \$</b>	<b>37 870 300 \$</b>

DÉPENSES	2025	2024
Administration générale	6 212 000 \$	5 216 700 \$
Sécurité publique	7 632 500 \$	6 725 300 \$
Transport	10 159 500 \$	9 330 800 \$
Hygiène du milieu	6 265 500 \$	5 804 800 \$
Aménagement, urbanisme et développement	2 400 300 \$	2 125 400 \$
Loisirs et culture	5 727 100 \$	5 571 300 \$
Service de la dette et frais financiers	4 711 900 \$	3 985 700 \$
Autres affectations et divers	237 900 \$	433 800 \$
Affectation du surplus	(1 607 300) \$	(1 323 500) \$
	<b>41 739 400 \$</b>	<b>37 870 300 \$</b>

QUOTES-PARTS	2025	2024
Régie d'assainissement des eaux usées	579 900 \$	548 000 \$
Sûreté du Québec	4 168 100 \$	3 863 300 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	3 955 500 \$	3 710 400 \$
	<b>8 703 500 \$</b>	<b>8 121 700 \$</b>



# PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

INVESTISSEMENTS	2025	2026	2027
<b>INFRASTRUCTURES</b>			
Acquisition et aménagement d'un site de dépôt des sols contaminés	500 000 \$		
Aménagement de l'arrière de l'hôtel de ville et mise aux normes de la génératrice	500 000 \$	2 100 000 \$	
Aménagement du parc à chiens		75 000 \$	
Drainage et pavage	1 115 000 \$	3 400 000 \$	
Fibre optique reliant tous les bâtiments municipaux	50 000 \$	1 300 000 \$	
Mise à niveau de stations de pompage, puits, conduites	2 000 000 \$		5 600 000 \$
Mise à niveau du dépôt à neige		200 000 \$	
Réfection et pavage de rues - secteur non urbanisé	2 000 000 \$	2 900 000 \$	3 200 000 \$
Réhabilitation de conduites et pavage	10 355 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$
Remplacement du pont du chemin du Mont Maribou	130 000 \$		
<b>BÂTIMENTS</b>			
Aménagement et mise aux normes de bâtiments municipaux	935 000 \$	922 000 \$	
Bloc sanitaire et bâtiment d'accueil à l'écocentre	360 000 \$		
Caserne incendie			15 000 000 \$
Entrepôt pour les équipements des travaux publics	550 000 \$		
Mise aux normes des génératrices de bâtiments municipaux	400 000 \$		
Réfection extérieure du 6, avenue de la Gare	75 000 \$		
Réfection du 30, avenue Filion	1 000 000 \$		
<b>ÉQUIPEMENTS ET DIVERS</b>			
Communications	50 000 \$		
Sécurité publique et incendie	216 600 \$	468 600 \$	328 900 \$
Technologies de l'information	347 000 \$	248 000 \$	40 000 \$
Génie et hygiène du milieu	200 000 \$		
Travaux publics	150 000 \$	243 000 \$	88 000 \$
Budget participatif	260 000 \$		
<b>VÉHICULES</b>			
Sécurité publique et incendie		1 500 000 \$	250 000 \$
Voirie	2 523 000 \$	1 135 000 \$	1 155 000 \$
<b>TERRAINS ET SENTIERS</b>			
Aménagement des sentiers de divers pôles	1 000 000 \$	805 000 \$	1 240 000 \$
	<b>24 716 600 \$</b>	<b>16 796 600 \$</b>	<b>28 401 900 \$</b>
<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>			
Règlement d'emprunt (ensemble)	11 505 623 \$	14 234 128 \$	11 176 907 \$
Règlement d'emprunt (aqueduc ou égout)	3 119 800 \$	1 455 000 \$	3 220 000 \$
Règlement d'emprunt (secteur)	117 000 \$	- \$	- \$
Subventions	4 240 000 \$	- \$	10 300 000 \$
Surplus affecté	4 657 035 \$	- \$	550 000 \$
Fonds de roulement	450 000 \$	358 000 \$	188 000 \$
Contribution de villes partenaires	627 142 \$	749 472 \$	2 966 993 \$
	<b>24 716 600 \$</b>	<b>16 796 600 \$</b>	<b>28 401 900 \$</b>